

## COMMUNE DE GROSTENQUIN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 12 février 2010  
Convocations du 22 janvier 2010

**Président** : Monsieur Patrick **SEICHEPINE**, Maire.

**Présents**: Bertrand BADO, M. Thérèse SIDOT, Katia KARST, HAMANT Agnès et Michel, Armand CHARPENTIER, P. FERY, GROSSE Françoise et André, Eric HEMMER, Gérard DELLES, Alain SADLER, Thierry MULLER, Dominique RISSE excusé. (arrivé en cours de débat).

1. **PV du 04 décembre 2010** : il est adopté par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention en raison de l'absence de la prise à partie piquante des conseillers de Bertring par le maire concernant des propos tenus par des habitants de l'annexe de Bertring dont ils n'avaient pas connaissance et dont ils n'étaient pas fautifs.
2. **Débat d'orientation budgétaire** : le maire présente la situation comptable 2009 de la commune dans sa globalité. Le conseil municipal prévoit pour 2010 une réduction des investissements car ne sont prévus que des études à savoir sur la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie, sur la remise en état du réseau d'eau, sur le réseau incendie .... Un examen approfondi des comptes se fera lors de la prochaine réunion du conseil avec vote du budget 2010.

### 3. **DGE 2010- Travaux Eglise communale** :

Soucieux d'améliorer le tissu bâti ancien en matière de salubrité,

Considérant que soit son origine non seulement interne (infiltrations par les ouvertures) mais également externe (défauts de maintenance des toitures et des chenaux), l'eau présente un risque majeur pour la conservation des ouvrages publics,

Considérant que ce manque d'équilibre hydrique lié au problème de structure extérieure est sous la responsabilité de la commune

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- souhaite engager des travaux d'assainissement et de mise hors eau de l'église communale dans le but de s'inscrire dans une politique de valorisation des bâtiments d'utilité publique afin d'en garantir leur mission
- accepte le projet technique et décide la réalisation de ces travaux pour un montant ht de 35 787.22€
- approuve le plan de financement et l'échéancier comme suit :

Financement :	Montant total ht	35 787.22€
	Subvention DGE (50%)	17 893.61€
	Subvention contrat patrimoine (20%)	7 157.44€
	Fonds propres de la commune	10 736.17€

Echéancier : les travaux débuteront début avril 2010 pour finir fin septembre 2010.

- demande les subventions correspondantes
- autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer tous les pièces relatives à ce dossier
- charge le maire ou l'adjoint délégué d'accomplir les formalités et démarches relatives à la mise en œuvre du projet.

### 4. **Communications du maire** :

- i. **Chantier adduction d'eau-Bertring** : le maire fait le point sur l'avancement des travaux d'adduction d'eau réalisé par le syndicat des eaux de Rodalbe à Bertring. Il approuve la rigueur dans le suivi de ce chantier et souligne l'engagement des conseillers municipaux de Bertring.
- ii. **Chasse** : le maire donne lecture d'un courrier de monsieur Bertrand JAEGER adjudicataire du lot de chasse n°3 « Grostenquin » qui souhaite mettre fin à la location de ce dernier pour raison de santé. Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité, souhaite contacter d'une part la Fédération des Chasseurs afin de connaître les démarches à suivre dans un tel cas et d'autre part monsieur JAEGER afin d'obtenir un certificat médical. Une décision sera prise lors du prochain conseil.
- iii. **Contrat d'embauche** : le maire informe le conseil municipal que le contrat d'accompagnement à l'emploi de monsieur Patrick LUX arrive à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2010.  
Vu le souhait de monsieur LUX de rester employé à la commune de Grostenquin  
Vu les nouvelles directives d'Etat concernant les contrats aidés qui prolongeraient les contrats de cet employé de 2 ans  
Vu la validation du protocole par le pôle emploi de Saint-Avold  
Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir monsieur LUX en contrat unique d'insertion jusqu'au 28 février 2011 à raison de 32 heures hebdomadaires. En cas de travaux supplémentaires une indemnité sera versée à l'employé. A l'issue de cette convention une reconduction d'1 an sera demandée au pôle emploi; dans la négative un CDD à temps plein sera proposé à monsieur LUX.
- iv. **Fermage** : le maire fait le point sur les locations de terres de la commune. Il s'avère qu'à aucun moment il n'a été appliqué les taxes sur les baux. Après délibération, ces taxes seront apposées

sur les locations pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010 payables à terme échu.

- v. **Alarme extérieure** : le maire donne lecture d'une demande de monsieur Pierre SELIG concernant la mise en conformité de son alarme extérieure. Après délibération, le conseil municipal, par 8 voix pour et 7 contre, vote la mise en place d'une réglementation par arrêté municipal pour installation d'une alarme extérieure avec restriction.
- vi. **Carte communale** : Pour information, le maire présente le plan de zonage et fait le bilan de la réunion publique concernant la carte communale. Après échange de vue, le conseil municipal souhaiterait quelques modifications demandés par les administrés concernés et notamment présenter en partie l'ébauche réalisée par la DDE. Le conseil municipal charge le maire de prendre contact avec le cabinet d'étude JG.Lambert et Associés pour information sur la démarche à suivre avant enquête publique.
- vii. **CCCM-assainissement** : L'étude de zonage assainissement et de lagunage de la commune de Grostenquin a été acceptée. Les travaux débuteront début 2012 pour finir fin 2015. Quant à la TENSCH, elle devra se mettre aux normes individuellement.

## 5. **Communication des adjoints :**

### i. **Communications du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

1. **Travaux bâtiments communaux** : monsieur HAMANT présente 2 devis concernant la réfection des toitures du local des pompiers et du bâtiment communal rue du stade. Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal
  - décide la réalisation des travaux
  - accepte les devis de l'entreprise KC CHARPENTES d'ERSTROFF pour un montant respectif de 1900,00€ HT et 900.00€ HT
  - demande l'inscription de ces dépenses sur le programme « remise en état des bâtiments communaux »
  - Charge le maire ou l'adjoint délégué de signer toutes pièces relatives à ce dossier
2. **Assainissement CCCM** : pour information, monsieur HAMANT présente le compte rendu CCCM sur le service public d'assainissement non collectif (SPANC) mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce dispositif demande un contrôle de bon fonctionnement des fosses septiques individuelles à prévoir tous les 8 ans et lors d'une vente.

### ii. **Communications du 4<sup>ème</sup> adjoint :**

1. **Chantier-jeunes** : Monsieur FERY souhaite réaliser un chantier-jeunes pendant les vacances de Pâques. Après délibéré, le conseil municipal charge le 4<sup>ème</sup> adjoint au maire de diriger cet atelier et d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des services concernés pour mener à bien ce dossier.
2. **Séance de Gym** : Madame Katia KARST, conseillère, demande à monsieur FERY de prévoir un atelier gym pour la rentrée 2010. Le dossier suit son cours.
3. **Suppression de la taxe professionnelle** : Ayant participé à une réunion d'information sur la suppression de la taxe professionnelle, monsieur Patrick FERY donne au conseil municipal les conclusions sur la réforme « Contribution Economique Territoriale (CET) ». Ce nouvel impôt est calculé sur la valeur ajoutée des entreprises. Pour les collectivités, un fond de compensation est mis en place afin d'obtenir une contribution au moins égale au montant de la taxe professionnelle à percevoir. Le transfert se fera en 2 ans.

- iii. **Communication du 1<sup>er</sup> adjoint** : Madame Grosse informe l'assemblée que le groupe scolaire de Grostenquin s'est inscrit au projet « Balades natures pour les écoles » organisée par la CCCM au site de la MUTCHE. Le conseil municipal après délibéré charge le 1<sup>er</sup> adjoint d'effectuer toutes les démarches nécessaires

Patrick SEICHEPINE, maire.